

Editorial:

Chères Bruchoises, Chers Bruchois,

La première partie de cette année 2012 vient de s'achever et la période estivale démarre de belle manière.
Cette fin de semestre a vu un grand nombre de dossiers prendre une évolution notable.
Démarrage des travaux de réhabilitation de l'église avec la finalisation du marché public et la mise en place d'un mécénat populaire. Choix d'un architecte pour l'étude et la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de l'ancien hôtel de ville. Finalisation du projet de révision du P.L.U avec une concertation qui nous a fait nous rencontrer un certain nombre de fois dans un souci constant d'information et d'écoute. Le conseil municipal a travaillé en ne se posant qu'une seule question : « comment permettre à la commune d'évoluer, tout en conservant son identité ». En parallèle la commune s'est dotée d'un schéma d'assainissement collectif.
Tous ces documents et travaux demandent un suivi intense car ces projets sont en cours.
Mais Bruch a aussi connu des manifestations extraordinaires et mettant en valeur notre village dans ses murs mais aussi dans ses valeurs, fête médiévale, fête de la musique, soirée antillaise, fête votive.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement

Le Maire
Alain LORENZELLI


Cérémonie du 8 mai 2012

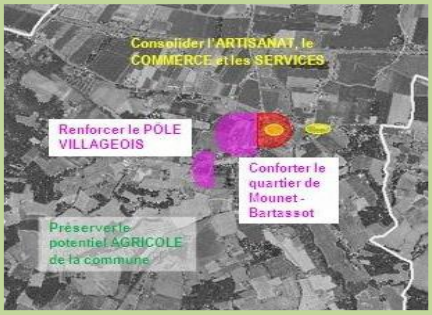
Commémoration du 8 Mai 1945

Cette cérémonie réunissant traditionnellement de nombreux bruchois fut particulièrement réussie, avec la présence de toutes nos générations, du corps des sapeurs-pompiers et même un jeune porte-drapeau à côté de son grand père.

De belles images.

Révision du PLU

Un document essentiel pour une commune, pour son organisation, son évolution.



Réhabilitation de l'église

Un partenariat avec la fondation du Patrimoine



Réhabilitation de l'église Saint Amand



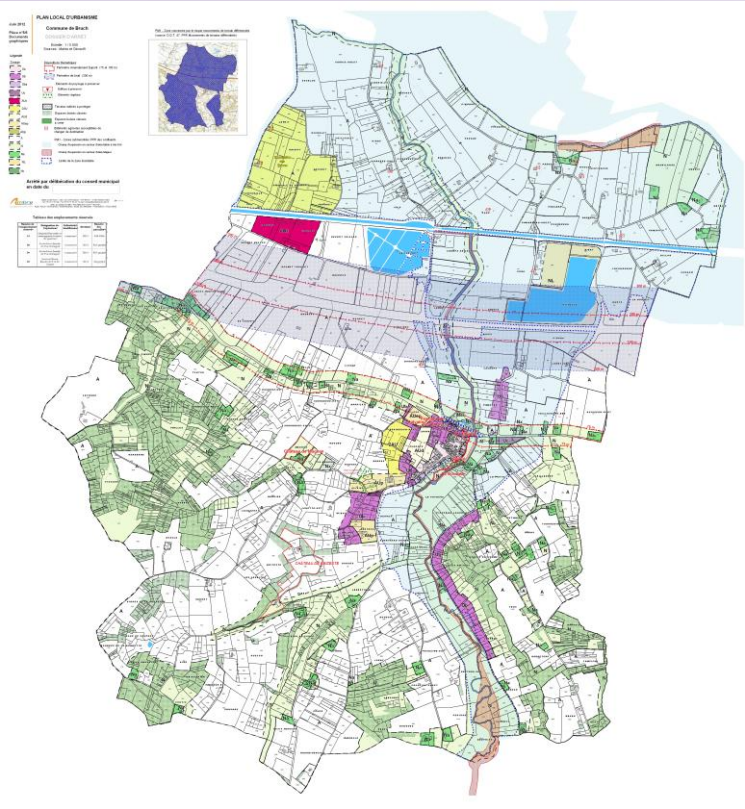
Le Mercredi 20 Juin 2012, dans la salle du conseil municipal, l'architecte du patrimoine Evelyne BALLION et le Maire ont signé les marchés avec les entreprises et artisans qui réaliseront les travaux de l'église.

A cette occasion, la commune a passé un partenariat de souscription avec Jean Jacques CARLE le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine. La municipalité de Bruch a souhaité associer la population, la paroisse et tous les acteurs du territoire à la préservation de leur patrimoine commun. Le mécénat permet également à des entreprises, fortement ancrées localement et employeurs locaux, d'entretenir des liens avec la collectivité en s'investissant dans son histoire.
Nul doute quand on considère le succès de manifestations comme les fêtes médiévales, la fête du village ou les journées du patrimoine, que la souscription devrait susciter l'intérêt de tous pour un bien commun chargé d'histoire, symbole de tout un village. La préservation de notre patrimoine est de la responsabilité de tous.
Il faut également savoir, et c'est très important, que la Fondation du Patrimoine assure la collecte des tous les dons qui seront reversés au Maître d'ouvrage, la commune, et qui feront l'objet d'un reçu fiscal à chaque donateur.
Ainsi une personne qui donne 50 € peut déduire 33 € de ses impôts, ce qui ne lui coûte que 17 €.
Une entreprise qui donne 200 € bénéficie d'une réduction d' impôt de 60% et il reste à sa charge 80€ seulement.

En allant sur le lien internet ci-dessous, vous pourrez avoir plus d'information et souscrire en ligne
http://www.fondation-patrimoine.org/fr/aquitaine-2/tous-les-projets-166/detail-eglise-saint-amand-a-bruch-13205



Révision du Plan Local d'Urbanisme :



Le vendredi 29 Juin, le conseil municipal a validé le projet de révision du PLU.
Après une période de concertation, (rendez-vous, réunion publique et remarques écrites) le conseil a décidé d'arrêter la version définitive du projet qui sera soumise aux différents services de l'Etat et qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

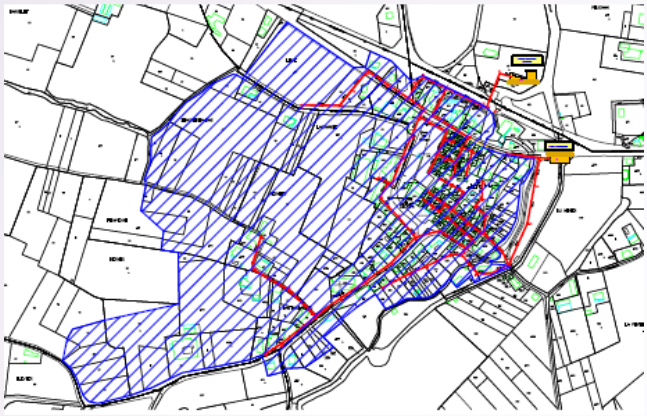
La négociation avec l'exploitant de la carrière nous amenant à une révision du PLU, dès lors l'intégration des nouvelles évolutions législatives s'est imposée à nous (loi grenelle 1 & 2 de l'environnement). En zone agricole, il est désormais interdit de construire des bâtiments autres que pour l'activité agricole.

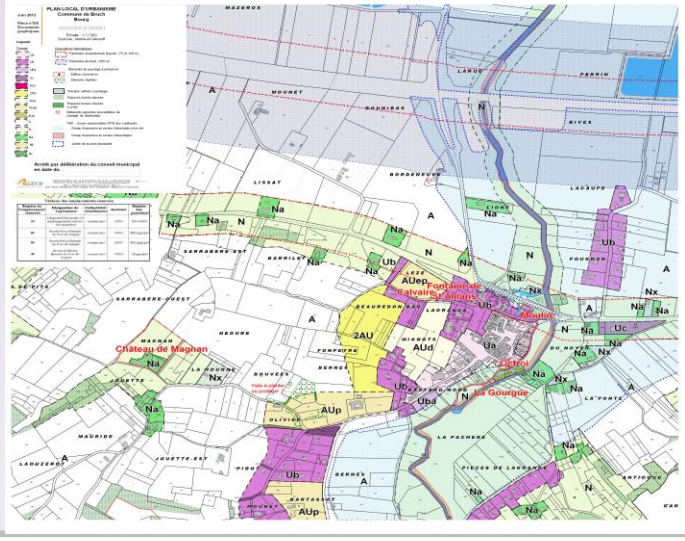
Ainsi, pour les administrés ayant leur habitation dans les zones agricoles proches de zones naturelles, le conseil municipal a choisi d'étendre ces zones naturelles autour de leur maison afin qu'ils ne perdent pas la possibilité de constructions d'annexes.

En ce qui concerne le développement des zones constructibles, les différentes lois nous obligent à respecter une continuité urbaine, à éviter la création de zones d'habitations éparses.

La loi SRU encadre la collectivité pour l'adaptation des divers réseaux publics (eau, électricité, assainissement) et des voies de desserte.

La photo ci-contre illustre le schéma d'assainissement collectif que la commune a choisi. Toute habitation située dans la zone rayée bleue a obligation de se raccorder à ce réseau. Dans l'attente d'extension du réseau, l'assainissement individuel est possible, mais de manière transitoire.





Le PLU en cours prévoit une urbanisation des lieux dits Mignots, Lagrange, Beauredon bas. Le nouveau PLU projette des évolutions sur les lieux dits Bartassot, Pirot, Olivier.
Une continuité urbaine est ainsi créée entre le bourg ancien et ces nouveaux terrains.

Malgré tout, entre les terres rendues à l'agriculture (zones inondables ou excentrées) et les nouvelles parcelles constructibles, la surface totale constructible n'augmente pas (42.63 ha – 42.03ha).

Tout en préservant le caractère rural de notre commune, nous pourrons accueillir de nouveaux foyers et préserver le cadre de vie et les services dont nous disposons aujourd'hui.

Un mois de Juin très animé !

L'assemblé générale et soirée antillaise des Mimosas :



Une centaine de personnes se sont retrouvées en ce vendredi 8 juin à la salle des sports autour d'un repas antillais. Excellente manière de terminer la saison en rythme avec Rodolphe PULVAR et son groupe.

La fête du village :

Après un concours de belote acharné, la fête votive a battu son plein avec des jeux pour les enfants.
Un marché d'artisanat d'art ponctué d'un défilé de mode.

Fête de la Musique :

En ce 21 Juin, la bibliothèque municipale a accueilli la Chorale OPUS 81 de Nérac. Un concert original sur le thème des musiques du monde ponctué de texte lus par des enfants. Des spectateurs venus nombreux ont apprécié cette douce soirée.



La randonnée des Pompiers :

Malgré un temps maussade, les randonneurs ont pu redécouvrir le chemin de randonnée sur les coteaux de la tuque. Chacun a pu se restaurer autour d'un excellent un repas festif.

MEMENTO

POMPIERS : **18**
SAMU : **15**
GENDARMERIE : **17**

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h-18h
Mercredi et Samedi : 10h-12h
Tel : 05.53.95.20.25 Fax : 05.53.95.24.57
Adresse mail : contact@bruch.fr
Site internet : www.bruch.fr

Permanences de Mr le Maire :
Mardi et Vendredi de 14h à 18h / Samedi sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la Poste :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00-16h30
Mercredi : 9h30-12h et 14h-16h30
Samedi : 9h30-12h
Levée du courrier du lundi au vendredi à 10h.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque : Le Lundi de 14h à 18h pour la période estivale.

Relais de Service Public du Pays d'Albret
Tel : 06.30.74.74.28 ou 06.30.88.30.80

Assistantes maternelles :
-DUFOURC Aurélie : 06.21.26.01.17
-GONTERO Claudine : 05.53.95.24.29
-MILLET Magali : 05.53.87.35.78
-ORSONI Madelaine : 06.24.23.42.89

Camion pizza « Love pizza » : tous les vendredis de 17h45 à 20h45

A NOTER

- ✓ **Congés secrétariat de mairie :** du 30 juillet au 19 août. Permanence s tous les lundis de 14h à 18h.
- ✓ **Bibliothèque :** durant l'été, permanence uniquement les lundis de 14h à 18h.

AGENDA

- ✓ **Samedi 14 juillet à partir de 19h30 :** grillades, bal, feu d'artifice, organisés par les Mimosas Bruchois et la municipalité.
- ✓ **Mercredi 1er août :** nocturne cycliste.
- ✓ **Samedi 8 septembre :** marché fermier organisé par les Mimosas Bruchois.
- ✓ **Mercredi 3 octobre à 20h30 à la salle des fêtes :** « Festival des arts du récit : il était une voix » organisée par la bibliothèque de Bruch en partenariat avec le Conseil Général.

ETAT CIVIL

Naissances :

Enzo JESSE le 12 Juin 2012

Mariages :

Mickaël ROYER et Laurence, Anne HALBERT le 19 mai

Renaud, Léon, André ZAMUNER et Audrey MOLINIE le 7 juillet